

Le 22 février 2002

164

DM1

Construction de l'autoroute 30
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec, Québec

G1R 6A6

OBJET: Mémoire sur le parachèvement de l'Autoroute 30 sur la Route 132

À qui de droit,

Veillez trouver ci-joint notre mémoire relativement au projet de parachèvement de l'Autoroute 30 sur la Route 132.

Espérant le tout conforme, nous demeurons,

Bien à vous,



J. Gilles Nolet
Président et
chef de l'exploitation

JGN/ld

Pièce jointe/

c.c.: Monsieur Jean-Marc Fournier – Député provincial de Châteauguay
Monsieur André Chenail – Député provincial de Beauharnois-Huntingdon
Monsieur Serge Geoffrion – Député provincial de La Prairie
Monsieur Jacques Saada – Député fédéral de Brossard-La Prairie
Monsieur Robert Lanctôt – Député fédéral de Châteauguay

**MÉMOIRE SUR LE PARACHÈVEMENT
DE L'AUTOROUTE 30 SUR LA ROUTE 132**

Présenté au: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par: Matco Ravary Inc.

MÉMOIRE SUR LE PARACHÈVEMENT
DE L'AUTOROUTE 30 SUR LA ROUTE 132

Matco Ravary Inc. est une société ouverte, inscrite à la Bourse de Toronto, qui détient et opère un centre de rénovation à Ville Ste-Catherine longeant la route 132. Ce magasin dessert principalement les populations de St-Constant, Ste-Catherine, Delson et Candiac et, également, les populations des villes et villages avoisinants.

Nous sommes préoccupés par le projet de construction de l'Autoroute 30 sur la route 132 actuelle et ce pour plusieurs raisons:

- 1) Le projet d'autoroute de 7,8 km constituera une véritable tranchée séparant les populations des différentes villes.
- 2) Le coût du projet estimé à 178M \$ est très élevé par rapport au projet de construire l'Autoroute 30 sur les terres agricoles plus au sud.
- 3) La pollution atmosphérique engendrée par la circulation additionnelle sera au détriment des populations avoisinantes.
- 4) La qualité de vie des résidents de St-Constant, Ste-Catherine, Delson et Candiac sera considérablement affectée par le bruit et les odeurs engendrés par la circulation dense en milieu urbain.
- 5) La valeur des commerces établis le long de la route 132 sera diminuée considérablement au détriment des propriétaires de ces commerces tandis que les services offerts à la population, par ces commerces, seront grandement diminués à cause des difficultés de circulation dans ces villes.
- 6) Il apparaît peu souhaitable que n'avoir qu'une voie de communication pour ces villes par rapport aux autres municipalités de la Rive-Sud qui ont trois voies principales de communication, c'est-à-dire la route 132, l'Autoroute 30 et le boulevard Taschereau pour la circulation locale.

Il nous apparaît préférable que l'Autoroute 30 soit construite sur les terres agricoles situées au sud des villes mentionnées précédemment et d'aménager la route 132 actuelle en boulevard urbain et ce pour le bénéfice tant des populations locales concernées que de la circulation fluide des utilisateurs de l'Autoroute 30.